

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT  
AU GRADE DE SAENES DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

**RAPPORT DU JURY**

**Président :** Jean-Louis Bally  
**Membres du jury :** Jean-Michel Bergé  
 Denise Jossé

**SESSION 2018**

Examen des dossiers RAEP les 14 et 15 décembre 2017 – Délibération le 15 janvier 2018  
 Épreuve orale les 5 et 6 février 2018 – Délibération le 6 février 2018  
 Nombre de postes : 10 postes

Inscrits	Dossiers reçus	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
39	33	15	10	-

ADMISSIBILITE				
Notes >10	Notes < 10	Éliminés pour rupture d'anonymat	Note moyenne	Dernier admissible
16	13	4	10,40	11,00

EPREUVE ORALE D'ADMISSION		
Notes >10	Notes < 10	Note moyenne
11	4	11,70

**Moyenne du premier candidat admis : 15,75 / 20**

**Moyenne du dernier candidat admis : 10,56 / 20**

## **L'EXAMEN PROFESSIONNEL :**

### **Conditions d'accès :**

Peuvent se présenter à l'examen professionnel de SAENES de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### **Les épreuves :**

**L'épreuve d'admissibilité** consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours. (**coefficient : 3**).

**L'épreuve d'admission** consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité. Durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation. (**coefficient : 5**).

## **LES ATTENDUS DU JURY :**

### **Le dossier RAEP**

- Il doit refléter une analyse profonde du parcours professionnel du candidat.
- Le rapport d'activité doit être structuré et rédigé. L'orthographe doit être maîtrisée. Il doit faire ressortir les acquis de l'expérience professionnelle au regard des connaissances, compétences et aptitudes recherchées.
- Les travaux personnels joints, doivent apporter une réelle plus-value au dossier.

### **Les connaissances**

- Les candidats doivent démontrer une réelle expertise technique dans leur domaine d'activité.
- Ils doivent connaître le système éducatif et ses enjeux et être parfaitement informés des réformes en cours.
- Ils doivent posséder des connaissances juridiques générales.

### **Le savoir faire**

- Les candidats doivent savoir situer leur activité dans l'organisation générale de la structure au sein de laquelle ils exercent et plus largement au sein de l'académie et du MENESR.
- Ils doivent savoir optimiser leurs compétences et être en capacité d'appréhender les enjeux des dossiers confiés.
- Ils doivent montrer leur capacité à travailler en équipe et à rendre compte à la hiérarchie.
- Leur prestation orale doit permettre de vérifier leur capacité d'analyse, de synthèse, de résolution des problèmes et leur aptitude à exercer des responsabilités particulières.
- Ils doivent être en capacité de conduire et de faire aboutir des projets.
- Ils doivent faire preuve de dispositions pour le management d'équipes.

### **Le savoir être**

- Pendant l'épreuve orale, la présentation, la posture et le dynamisme du candidat sont observés.
- Ce grade requiert des qualités d'expression orale.
- Ils doivent montrer leur sens du relationnel, leur esprit d'initiative et leur adaptabilité.
- Enfin ils doivent faire preuve de curiosité intellectuelle et afficher leur volonté d'actualiser leurs connaissances professionnelles.

## **L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE :**

Le jury doit avoir une idée précise du positionnement de l'intéressé dans ses différents postes à la seule lecture du dossier. Pour cela l'utilisation d'une grille d'analyse de carrière est fondamentale pour recenser les compétences acquises et leur transfert dans de futures fonctions. Faire une simple énumération des étapes du parcours professionnel, aussi riche soit-il, ne correspond pas à ce qui est demandé, car cette présentation ne permet pas de valoriser le parcours et les compétences.

Très souvent les rapports d'activité sont très longs, descriptifs et chronologiques. Ils ne permettent pas au jury d'apprécier l'esprit de synthèse du candidat.

Les missions exercées n'émergent pas suffisamment dans certains rapports, car les candidats ne parviennent pas à les valoriser.

Dans une majorité de dossiers, le plan est chronologique ou absent. Le jury rappelle l'importance d'un plan pertinent qui permet d'évaluer les qualités de synthèse et d'organisation des candidats. De même une conclusion qui donne une ouverture sur l'évolution des fonctions et/ou de la carrière envisagée est appréciée.

Il faut rappeler que le dossier RAEP doit être totalement anonyme. Pourtant quatre candidats ont été éliminés pour rupture d'anonymat. La plupart de temps ces ruptures d'anonymat sont la conséquence des trop nombreux documents produits à l'appui du dossier et comportant le nom des intéressés. C'est d'autant plus dommage que, le plus souvent, ces documents ne sont pas demandés.

À ce niveau de concours, il n'est pas admissible de trouver des fautes graves de syntaxe et d'orthographe.

Majoritairement, les documents personnels sont peu pertinents et le lien avec le rapport d'activité n'est pas probant. Dans la plupart des cas ils desservent le candidat, alors qu'ils devraient appuyer le rapport d'activité et marquer la différence avec d'autres dossiers.

Le RAEP constituant à lui seul l'épreuve d'admissibilité, il doit être finement travaillé et réfléchi pour attirer la curiosité du jury et ne laisser aucun doute sur l'intérêt des missions occupées. Les très bons dossiers sont ceux qui donnent envie d'être lus.

## **L'ÉPREUVE D'ADMISSION :**

La moyenne d'admission est en diminution : 11,70 en 2018 contre 11,86 en 2017 et 12,43 en 2016.

La plupart des candidats ont bien préparé cette épreuve orale. Le jury a apprécié les prestations orales qui n'étaient pas une simple redite du dossier RAEP, mais qui étaient structurées et mettaient en évidence les points forts des expériences professionnelles. Une présentation linéaire de la carrière est insuffisante pour réussir cette épreuve.

Cependant certains candidats ont des difficultés à se servir de leurs compétences pour se projeter dans un poste à plus grande responsabilité. Pourtant l'objectif de cette épreuve est de convaincre le jury de sa capacité à évoluer vers des fonctions de SAENES de classe exceptionnelle. L'admission à cet examen professionnel ne se résume pas à une simple reconnaissance des acquis de l'expérience. Le candidat doit mettre en avant ses connaissances, ses compétences, son « savoir-faire » et son « savoir-être ». Les présentations doivent révéler une expertise certaine du domaine d'activité. Toutefois, le jury attend que les candidats fassent preuve de curiosité. Ils doivent dépasser l'aspect purement technique de leurs fonctions et montrer leur culture juridique et administrative et leur bonne connaissance du système éducatif. Il est indispensable de s'intéresser aux réformes en cours.

Pour ce faire, le jury leur conseille de lire des documents (JO – BO...), de consulter le site du ministère et les sites académiques, de s'informer sur l'actualité et l'organisation générale de l'éducation nationale. Par ailleurs le jury les invite à rencontrer d'autres acteurs, dans d'autres secteurs professionnels des milieux de l'éducation et à préparer l'entretien avec leurs encadrants.

Enfin au cours de l'oral, il est important de mesurer l'importance des mots employés, afin de ne pas décrire des situations qui ne correspondraient pas à la réalité des fonctions exposées.

-----

Le niveau du concours est élevé et seuls les candidats qui ont fait une préparation sérieuse et approfondie réussiront.